

# Instructions de codage spécifiques pour les prothèses PIP

Suite au scandale des prothèses PIP, le Ministère de la Santé a publié une instruction quant à l'obligation d'un codage spécifique pour les prothèses PIP et à la production d'un fichier FICHCOMP spécifique appelé « FICHCOMP enquête ». Cet article intéressera donc au premier chef les cliniques ayant réalisées de tels actes de chirurgie esthétique ou étant amené à intervenir sur des patientes concernées par ces prothèses.

2 points à retenir :

- Des consignes de codage très strictes sur les opérations touchant au PIP. Il suffit de les suivre. Par exemple seuls 6 actes CCAM autorisés (QEGA001, QEGA002, QEGA003, QEGA004, QEKA001 et QEKA002).
- La nécessité de produire un FICHCOMP spécifique sur le modèle des autres FICHCOMP. Attention ce fichier est demandé pour les établissements ex-DG mais aussi pour les ex-QQN. Seuls 4 informations simples sont demandées dont le code PIP et l'identifiant des séjours concernés.

Consignes de codage pour les prothèses PIP.

Copyright © Lespmsi.com

---

# L'arrêté sur les nouveaux GHS de la version 11d MCO valable à partir du 1er mars 2012

Ce 26 février 2012 est paru au JO l'arrêté officiel daté du 14 février 2012 décrivant la nouvelle liste des GHS et GHM valables à partir du 1er mar 2012. Ces GHS et GHM sont listés dans l'Annexe 1 de l'arrêté (lien ci-dessous).

Dans l'Annexe 4, vous trouverez aussi la liste des actes permettant la valorisation d'une séance de radiothérapie en sus du GHS.

Nous renvoyons à nos précédents articles sur le sujet pour une explication claire des principales modifications.

Lien vers l'arrêté MCO du 14 février 2012.

Copyright © T2A Conseil



---

## Certification des comptes des établissements de santé : les conseils d'un expert comptable

Vous trouverez en lien ci-dessous le mémoire très complet d'un expert comptable, Mme BARRERE du cabinet Grant Thornton sur le sujet.

Parmi les points abordés :

- Un rappel du périmètre de la loi HPST
- Une méthodologie complète d'audit de certification
- Plusieurs exemples concrets de travaux menés en établissement

Même si tous les établissements ne sont pas concernés par cette nouvelle obligation de certification des comptes issue de la loi HPST, ce document de travail intéressera les directions et les DAF des établissements de santé, engagés dans les travaux d'optimisation et de cadrage de leurs gestions et tous concernés par la fiabilisation comptable.

Caroline BARRERE – 9 rue de Pouilly 51 100 REIMS Tel 03.26.47.52.75 – email : [caroline.barrere@fr.gt.com](mailto:caroline.barrere@fr.gt.com)

Lien vers le Mémoire.

Copyright © T2A Conseil



---

# **Le SYNADIM présente son point de vue sur le financement hospitalier et le PMSI**

Dans le cadre de la Mission d'Evaluation et de Contrôle de la Sécurité Sociale (MECSS), le docteur FRENKIEL, médecin DIM à l'AP-HP et président du SYNADIM, le Syndicat National de l'Information Médicale, a apporté sa contribution et le point de vue des médecins DIM.

Voir le compte-rendu de l'audition en bas de cet article.

Retenons de cette contribution :

- le retard français par rapport aux anglo-saxons en terme de professionnalisation des métiers de l'information médicale
- l'impact entre un « bon » et un « mauvais » codage sur les ressources de l'établissement, impact qui peut aller de 5% à 10% des ressources de l'établissement
- le rappel du fait qu'un mauvais codage, ce ne sont pas seulement des ressources financières en moins, mais aussi un possible impact négatif sur la qualité et la sécurité des soins, par exemple via la non prise en compte des effets indésirables des médicaments ou des complications des patients
- la réaffirmation de l'importance que le DIM reste sous la responsabilité d'un médecin

Audition du Dr FRENKIEL.

Copyright © T2A Conseil



---

## **La DGOS s'explique sur la tarification des établissements MCO et SSR**

La directrice de la DGOS, Annie PODEUR, a été auditionnée par les parlementaires le 7 février dernier dans le cadre de la Mission d'Evaluation et de Contrôle de la Sécurité Sociale (MECSS). On peut donc considérer les annonces faites comme

« officielles ».

Vous trouverez ci-dessous le lien vers le compte-rendu complet de cette audition.

Parmi les principaux points pratiques à retenir :

- Confirmation de la T2A SSR en 2013
- Confirmation de la généralisation de la facturation au fil de l'eau en 2013 (FIDES)
- Projet de réforme du Ticket Modérateur (le TM) pour l'assoir non plus sur les tarifs journaliers mais sur les tarifs nationaux de prestations, quitte par exemple à majorer les GHS
- Incitation au développement de l'ambulatoire
- Pas de régionalisation de l'ONDAM

L'audition de la DGOS au Sénat.

Copyright © T2A Conseil

